

On va juger Mis et Thiennot

09/03/2012 05:38

Mis et Thiennot à nouveau devant un tribunal ? Ce sera le lundi 26 mars au parlement de Flandre, à l'initiative des étudiants de droit de la fac de Douai.



Certains membres du comité de soutien effectueront le déplacement dans le Nord. - (Photo d'archives NR)

De l'histoire ancienne, l'affaire Mis et Thiennot ? Voilà quelques mois, Sofian Gomis ne se posait même pas la question. Pour une simple et bonne raison : Raymond Mis et Gabriel Thiennot, cet étudiant en deuxième année de droit de la faculté de Douai (Nord) domicilié à Lens, n'en avait jamais entendu parler.

Désormais, comme une partie de ses condisciples, il est imbattable. Et l'histoire le passionne tellement qu'il va même assurer la défense de Raymond Mis, lors du procès qui aura lieu, lundi 26 mars, de 15h à 18h, dans les majestueux locaux du parlement de Flandre.

Groupe de travail et comité de pilotage

Un nouveau procès ? Pas de faux espoirs. Nous ne parlons pas d'une réhabilitation en marche. Ça, c'est le boulot du nouvel avocat du comité de défense, Jean-Pierre Mignard. Les étudiants de Douai organisent ce procès dans le cadre de leur cursus universitaire. Mais la quête de diplôme n'empêche pas le supplément d'âme. Cette histoire vieille de plus d'un demi-siècle s'est certes déroulée à des centaines de kilomètres de chez eux. Mais Sofian Gomis et ses camarades l'ont vraiment prise à bras-le-corps.

Tout commence avec l'intervention de Laurent Neyret, professeur agrégé. « *Il a grandi dans le Berry. L'affaire Mis et Thiennot a fait partie de sa jeunesse. Il affirme même qu'elle est à l'origine de sa vocation* », explique Sofian Gomis. Quand Laurent Neyret, spécialisé dans le droit civil, lance un appel à candidatures pour refaire le premier procès, tenu à Bordeaux, une

vingtaine d'étudiants répondent. Un groupe de travail et un comité de pilotage sont rapidement constitués. Depuis, les uns et les autres ont fait des ouvrages de Léandre Boizeau leurs livres de chevet. Ils ont aussi téléchargé le documentaire *Présumés coupables*. Et ils fourbissent leurs arguments.

Sofian Gomis sera donc le défenseur de Raymond Mis. Il a son intime conviction. Pour lui, l'innocence des « *deux frères de souffrance* » ne fait aucun doute : « *Aujourd'hui, les aveux, c'est juste un commencement de preuves. A l'époque, ils étaient prépondérants. Mais ils ont été obtenus sous la torture. Comment croire en leur validité ?* » Jean-Pierre Mignard a fini ses études de droit depuis bien longtemps. Mais il est d'accord.

Bruno Mascle